

STOP AUX DASRI*

dans les sacs et bacs de tri
des recyclables !

* Déchets d'Activités
de Soins à Risques Infectieux



LES RISQUES

Les professionnels responsables de la collecte des ordures ménagères et du tri des recyclables sont exposés quotidiennement aux risques liés aux DASRI perforants (aiguilles, seringues...) : blessures, infections, inquiétude en cas de blessure avec un dispositif potentiellement contaminé...

Consignes à suivre pour les usagers en auto-traitement

1



Vous devez vous procurer les boîtes DASRI en pharmacie (remises gratuitement avec votre traitement).

2



Vous devez ensuite les déposer en pharmacie ou sur les Pôles Recyclage du SMICVAL (sauf : Vérac, Market de Vayres, CTM Libourne, St Seurin et Coutras).

Tout autre récipient fait courir un risque aux personnes qui pourraient les manipuler (vous-même et votre entourage proche, professionnels chargés de la collecte et du tri des ordures ménagères, usagers de la voie publique...).

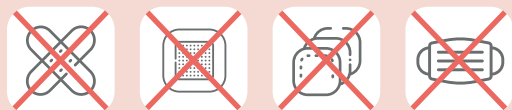
Consignes à suivre pour les professionnels

Utilisez votre propre circuit de fourniture et récupération des DASRI (obligation légale de souscrire à contrat d'élimination des DASRI).

Que mettre dans la boîte jaune ?



Les DASRI perforants : aiguilles à stylos et seringues, lancettes, cathéters ou seringues pré-montées avec aiguilles.



Les cotons, les compresses et les bandelettes... ne doivent pas être placés dans la boîte jaune ; il est recommandé de les placer dans un sac en plastique étanche, qui doit être ensuite fermé après en avoir évacué l'air. Le sac peut ensuite être jeté dans la poubelle destinée aux ordures ménagères.

